

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 OCTOBRE 2024**

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 10 octobre 2024,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic BIRE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : douze

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/10/2024

Présents : MM. BIRE Ludovic, ROBIN Florence, MANDIN Alain, DESIRE Catherine, BAUDRY Frédéric, DUBIN Céline, BONNANFANT Sandra, (arrivé à 20h50) ROCHE PRIVE Angélique

Absents excusés : TRACHEZ Hugo (donne pouvoir à BAUDRY Frédéric), POUPARD Laurent, BONNAUD Bastien

Absents : MICHOT Tony,

Madame DUBIN Céline est désignée secrétaire de séance

**ORDRE DU JOUR :**

Approbation du dernier procès-verbal  
Présentation APD (Avant-Projet Définitif) – APS (Avant-Projet Sommaire) par le Cabinet d'Architecte BEAUDOUIN ENGEL BELLISAI  
Avenant Contrat Prévoyance  
Questions diverses

Présentation par le Cabinet d'Architecte BEAUDOUIN ENGEL BELLISAI de l'Avant-Projet Sommaire (APS) « Réaménagement de la mairie ».

**AVENANT AU CONTRAT DE PRÉVOYANCE COLLECTIVE 2024-47**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la décision portant sur le choix de la Mutuelle Nationale Territoriale pour la conclusion de la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire « Prévoyance » en faveur du personnel centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, des collectivités territoriales et des établissements publics ayant donné mandat au centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres pour la conclusion de la Convention de Participation,

Vu la convention de participation signée à date d'effet du 1er janvier 2020 entre Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux Sèvres et la Mutuelle Nationale Territoriale pour une durée de six ans,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités locales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2023-182 du 16 mars 2023 relatif aux modalités techniques de résiliation et de dénonciation des contrats et règlements par voie électronique,

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1er : MODIFICATION DE LA COTISATION**

Conformément aux dispositions de l'article 20 du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, la Mutuelle Nationale Territoriale peut faire varier les tarifs en cas d'aggravation de la sinistralité.

Les taux de cotisation des garanties collective et individuelles mentionnés au paragraphe B des Conditions Particulières sont fixés à :

	TTC	
<b>Garantie collective</b>	Incapacité temporaire	0,79%
<b>Garanties individuelles</b>	Invalidité	0,63%
	Décès PTIA	0,28%
	Perte de retraite	0,35%
	Régime Indemnitaire	0,13%

**Article 2 : DATE D'EFFET**

Le présent avenant prend effet au **1<sup>er</sup> janvier 2025**.

Toutes les dispositions du contrat non modifiées par un avenant précédent ou par le présent avenant demeurent inchangées.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant N° 2 du contrat de Prévoyance collective

**Questions Diverses :**

Présentation de la 1<sup>ère</sup> note d'honoraire du Cabinet d'Architecte BEAUDOUIN ENGEL BELLISAI : APS

Demande d'un abribus à Pillemil : refus du conseil

Information concernant l'utilisation de la balayeuse appartenant à Verruyes en 2023 : la convention étant échue en 2022, aucune heure d'utilisation en 2023 par la commune de St Georges de Noisé

Attribution de la subvention du Conseil Départemental pour la réfection des trottoirs :

50% du coût HT = 10 773.91 €

Petits travaux (rail porte commerce) à prévoir à l'épicerie Sarah Multi services

Révision des loyers privé et commercial de l'épicerie au 01/11/2024

Révision Bail rural et convention précaire au 01/12/2024

La séance est clôturée à 22H45

2024-47	AVENANT AU CONTRAT DE PREVOYANCE COLLECTIVE
---------	---

Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 10 octobre 2024 avec :

- 11... voix « pour »
- ...0... voix « contre »
- ...0...voix « abstention »

Le Secrétaire de séance,  
1er Adjoint,  
Céline DUBIN



Le Maire,  
Ludovic BIRE

